



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : SIGNATURE DU MARCHÉ  
D'ACHATS DE COFFRETS-CADEAUX POUR  
LES RETRAITES ET LES ENFANTS  
VINCENNOIS AVEC L'ASSOCIATION  
HAARP ESAT EZANVILLE**

**DÉCISION N° DM-CCAS-21-015  
EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à Madame le Maire, sa Présidente, pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence de la Présidente à la Vice-présidente, Madame Cécile BRÉON ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au Profil Acheteur de la Ville le 19 avril 2021, au JOUE et au BOAMP le 20 avril 2021 relatif à l'acquisition de coffrets-cadeaux pour les retraités Vincennois et les enfants ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'association HAARP ESAT EZANVILLE jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement.

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec l'association HAARP ESAT EZANVILLE, sis 1 rue de l'Eglise – 95460 EZANVILLE représentée par Monsieur Frédéric LEBRUN, Directeur, le marché d'achats de coffrets-cadeaux pour les retraités et les enfants Vincennois.

Le prix du marché est basé sur les prix unitaires du bordereau des prix, pour un montant maximum annuel de 70 000 € HT.

L'accord-cadre est fixé pour une durée de 1 an à compter de la notification du marché, reconductible de manière tacite, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 2 ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

***Signé***

**Cécile BRÉON**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-269400479-20210916-Imc1H8915H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 16/09/2021  
Date de Publication : 21/09/2021